

Décision relative à une demande d'autorisation simplifiée de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2023-0023

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide BAM - LEURRE MOUSTIQUES TRADITIONNELS en application de l'article 25 du règlement (UE) N°528/2012,

de la société **TECHNO BAM**

enregistrée sous le numéro **BC-HJ073860-36**

Vu le rapport d'évaluation du produit BAM - LEURRE MOUSTIQUES TRADITIONNELS réalisé par l'Anses,

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 24 janvier 2023,

Considérant que le produit répond aux critères de l'article 25 du règlement (UE) N°528/2012 ;

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée à 10 ans à compter de la date d'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 07/04/2023

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée

en charge du pôle produits règlementés

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	BAM - Leurre Moustiques traditionnels
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	Leurre Moustiques traditionnels Leurre Moustique traditionnel BAM - Leurre Moustiques traditionnels BAM Leurre Moustiques traditionnels

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	TECHNO BAM
	Adresse	130 Avenue du LUBERON, 13560 SENAS France
Numéro de demande	BC-HJ073860-36	
Type de demande	Demande d'autorisation simplifiée de mise à disposition sur le marché	
Numéro d'autorisation	FR-2023-0023	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	TECHNO BAM
Adresse du fabricant	130 Avenue du LUBERON, 13560 SENAS France
Emplacement des sites de fabrication	130 Avenue du LUBERON, 13560 SENAS France

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Dioxyde de carbone
Nom du fabricant	TECHNO BAM (Qista)
Adresse du fabricant	130 Avenue du LUBERON., 13560 SENAS France
Emplacement des sites de fabrication	53 Rue Jeanne d'Arc, 55190 Void Vacon France

Substance active	Oct-1-ène-3-ol
Nom du fabricant	Thermo Fisher (Kandel) GmbH
Adresse du fabricant	Erlenbachweg 2, 76870 Kandel Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Erlenbachweg 2, 76870 Kandel Allemagne

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dioxyde de carbone pure et technique	Dioxyde de carbone	Substance active	124-38-9	204-696-9	100

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Oct-1-en-3-ol technique	Oct-1-en-3-ol	Substance active	3391-86-4	222-226-0	7,834

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification de la bouteille de CO₂

Classification	
Catégories de danger	Press. Gas, H280
Mentions de danger	H280 : contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H280 : contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur
Conseils de prudence	P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé
Note	

Classification du leurre

Classification	
Catégories de danger	
Mentions de danger	
Mentions d'avertissement	
Mentions de danger	
Conseils de prudence	
Note	

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Piège contre les moustiques

Type de produit	TP 19
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Moustiques (<i>Ochlerotatus sp</i> , <i>Aedes sp</i> , <i>Anopheles sp</i> et <i>Culex sp</i>) Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	extérieur
Méthode(s) d'application	Le produit BAM - Leurre Moustiques traditionnels est utilisé en combinaison avec un piège Qista pour capturer les moustiques et réduire leur nuisance.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Un piège contenant une boîte de 11g de leurre et une bouteille de 10 kg CO ₂ (0.2 L/min) pour couvrir une surface jusqu'à 11300m ² (jusqu'à 60 m de rayon autour du piège) 15 heures par jour pendant 1 mois. Période d'utilisation : printemps à l'automne.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel et non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Le produit BAM - Leurre moustiques traditionnels est composé de deux leurres: - Leurre sous forme de perles imprégnées d'oct-1-en-3-ol en boîte plastique (acrylique) avec une grille intérieure PE : 11g - Leurre CO ₂ sous forme de bouteille de gaz en acier inoxydable ou aluminium : 10kg

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les conditions d'emploi du produit
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Remplacer la bouteille de gaz et la cartouche de leurre tous les mois.

5.2. Mesures de gestion de risque

-

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Non applicable
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Non applicable
- EN CAS D'INGESTION : Non applicable
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 6 mois
- Stocker dans un endroit bien ventilé.
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 40 °C.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-